



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 31.01.2024

Publications supplémentaires: KABGE 31.01.2024

Visible par le public jusqu'au: 31.01.2029

Numéro de publication: KK02-0000038802

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Publication de faillite/appeal aux créanciers MKrouge Sàrl

Débiteurs:

MKrouge Sàrl

CHE-204.921.710

Rue des Noirettes 17

1227 Carouge GE

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 09.10.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 01.03.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 3 + 41 22 3888903

F20231296

But :

en Suisse et à l'étranger, la création, la gestion et l'exploitation de cafés, de restaurants, de salons de thés, de bars, de services de traiteur, l'exploitation de ventes à l'emporter, le commerce de dégustation de vins et de spiritueux; la société peut effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE), en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal; elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger; la société peut également accorder des prêts à ses associés et se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés.